



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DGSCGC DU 5 AVRIL 2016 DEDIEE AUX CTA CODIS

Assistaient à cette réunion pour la D.G.S.C.G.C* : M. Julien MARION, Mesdames Julie DELAIDDE et Angélique LEBORGNE (pour la présentation).

Pour les personnels: les 5 organisations représentatives, pour la C.G.T : Sandrine LECLERCQ, Philippe WERNERT, Sébastien DELAVOUX.

Cette réunion devait faire le point sur les différentes problématiques liées aux CTA-CODIS.

La formation : le sujet a été traité dans le groupe de travail Référentiel Emplois Activités et Compétences, 26 réunions depuis le 1^{er} octobre 2013. Le document final ne nous a toujours pas été fourni. Prochaine étape pour le Réac, le passage en C.N.S.I.S.*.

La CGT a dénoncé la formation identique pour les chefs de salle opérationnelle et adjoints chefs de salle opérationnelle, le flou opérateur/chef opérateur et le risque de voir dévoyée son application.

La problématique statutaire : à ce jour un peu moins de 900 P.A.T.S.* participent activement au fonctionnement des CTA-CODIS sans se voir offrir de réelles évolutions de carrière.

La D.G.S.C.G.C.* résume les possibilités à envisager pour les agents non sapeurs-pompiers, "qui en raison de leur statut n'ont pas vocation à assurer des fonctions opérationnelles" :

- détachement intégration vers la filière S.P.P.* (l'agent le souhaite et le peut (aptitude), et le S.D.I.S.* l'accepte).
- accès à d'autres postes filières, formations, ...
- création de rôles distincts: décroché, prise d'appel, traitement de l'intervention. Pour la CGT, c'est insuffisant et les agents qui assurent ces fonctions doivent pouvoir avoir une réponse au cas par cas, ce n'est pas eux qui ont créé la situation.

Dorénavant, il faut empêcher le recrutement d'agents en qualité d'opérateurs de traitement d'appels d'urgence (O.T.A.U.), quand aucune perspective d'évolution de carrière ne peut leur être proposée du fait de leur statut, et faire un état des lieux précis pour ceux déjà en poste.

D.G.S.C.G.C.* : « Le S.P.P.* est une denrée rare, opérateur est-il sa place ? »

Dans l'air du temps: La mutualisation.

En effet une expérience de mutualisation est en cours dans le cadre du "**tri et de la ventilation des appels**", (élaboration du cahier des charges en 2016). Sont concernés, le Loiret (45), le Loir et Cher (41) et l'Eure et Loir (28).

Cette plateforme regrouperait le décroché des 17/18/112/ (15 ?), les contours sont encore flous, mais ce n'est que la première phase du **développement; la durée totale de l'expérimentation est estimée à environ 2 ans.**

Bilan: pour les agents P.A.T.S.*, malheureusement **pas beaucoup de réponses** depuis l'ouverture du chantier, et nous ne pouvons que constater, la mauvaise volonté de certains employeurs quand d'autres ont traité par le haut les situations similaires de leur établissement.

L'expérience de mutualisation menée en région centre, a vu des fonds débloqués par le ministère de l'intérieur (plusieurs millions d'euros), l'occasion pour les chasseurs de coûts de nous donner une vision de leur service public, **à suivre de très près !!!!**

*D.G.S.C.G.C : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise

*C.N.S.I.S : Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours

* P.A.T.S : Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés

* S.P.P : Sapeur-pompier Professionnel